



Conseil économique et social

Distr. générale
30 juin 2004
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts
Groupe spécial d'experts sur l'examen des éléments
d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre
juridique concernant tous les types de forêts
New York, 7-10 septembre 2004
Point 4 de l'ordre du jour
Mandat du Groupe d'experts

Examen des catalyseurs recensés et des obstacles
rencontrés dans la mise en œuvre des propositions
d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/
Forum intergouvernemental sur les forêts et des décisions
et résolutions du Forum des Nations Unies sur les forêts

Note du Secrétariat*

Résumé

L'objectif de la présente note est de fournir des données d'information au groupe spécial d'experts pour l'aider à analyser les catalyseurs et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts et des décisions et résolutions du Forum des Nations Unies sur les forêts. Les informations sur la question ont été tirées de quatre principales sources : les rapports nationaux, les rapports du Secrétaire général aux sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts, les documents-cadres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les rapports sur les initiatives des pays et des organisations.

Au nombre des principaux catalyseurs de la mise en œuvre des propositions d'action figurent la bonne gouvernance, les programmes forestiers nationaux, la formulation de critères et d'indicateurs de gestion durable des forêts, les partenariats sur les forêts, la coopération mondiale et régionale, la participation des parties prenantes et les initiatives des pays et des organisations. Parmi les principaux

* La présentation du présent rapport a été retardée afin d'y faire figurer des informations actualisées.



obstacles au niveau national on peut mentionner des mécanismes institutionnels inadéquats d'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des propositions d'action, la mauvaise connaissance des propositions d'action, des difficultés financières, d'insuffisantes capacités d'évaluation des forêts, l'absence d'incitations propices à la gestion durable des forêts, l'insuffisance des transferts de technologies écologiquement rationnelles et des capacités limitées de mise en œuvre des propositions d'action.

Les bases jetées par la Déclaration ministérielle lors de la deuxième session du Forum des Nations Unies sur les forêts ont considérablement élargi la portée des propositions d'action en établissant un lien entre la gestion durable des forêts et les objectifs de développement internationalement concertés, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	4
II. Présentation de rapports sur les propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts	2-12	4
III. Catalyseurs dans la mise en œuvre des propositions d'action	13-29	9
IV. Obstacles à la mise en œuvre des propositions d'action.	30-46	13
V. Suite donnée aux résolutions et décisions du Forum des Nations Unies sur les forêts.	47-55	17
VI. Conclusions générales.	56-72	21

I. Introduction

1. À sa troisième session¹, le Forum des Nations Unies sur les forêts est convenu d'établir le groupe spécial d'experts chargé des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts. Au nombre des tâches dont le groupe spécial d'experts serait chargé, le Forum des Nations Unies sur les forêts est convenu qu'il devrait « examiner les autres conclusions de l'arrangement international sur les forêts, y compris les mesures prises par les pays pour mettre en œuvre les propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts, ou d'autres groupes d'experts, les initiatives des pays et des organisations, ainsi que les initiatives précédemment prises dans ce domaine et les travaux relatifs aux forêts entrepris par les organisations membres du Partenariat sur les forêts ». L'objectif de la présente note est de fournir des informations pour aider le groupe spécial d'experts à s'acquitter de la tâche décrite ci-dessus telle qu'elle se rapporte aux propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts et aux résolutions et décisions du Forum.

II. Présentation de rapports sur les propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/ Forum intergouvernemental sur les forêts

2. Dans le programme de travail pluriannuel 2001-2005 adopté à la première session du Forum² en juin 2001, les États Membres sont convenus de présenter des rapports facultatifs sur la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF relatives aux éléments thématiques figurant dans le tableau ci-après, en décrivant les moyens de mise en œuvre – finances, transfert de technologies écologiquement rationnelles et renforcement des capacités, ainsi que les thèmes communs, notamment les problèmes nouveaux rencontrés par les pays dans la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports, la promotion de la participation publique, les programmes forestiers nationaux, la promotion d'un environnement porteur et du commerce. Outre les rapports de pays, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ont fourni de multiples informations sur la mise en œuvre des propositions d'action.

3. Pour 12 des 270 propositions d'action, la mise en œuvre n'appelle aucune nouvelle action ou a considérablement progressé et devrait s'achever d'ici à la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

4. Beaucoup des propositions d'action ont été abordées plus d'une fois dans les rapports présentés aux deuxième³, troisième et quatrième⁴ sessions du Forum. Compte tenu de ces répétitions, les États membres et les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ont pris l'initiative de rendre compte de la mise en œuvre des 195 propositions d'action qui correspondaient, en grande partie, aux éléments thématiques à caractère plus technique et scientifique.

5. Dans une large mesure en raison de la nature du programme de travail pluriannuel pour 2001-2005, quelque 70 propositions d'action, dont beaucoup concernaient les moyens de mise en œuvre. Il s'agit notamment de 21 propositions d'action visant à renforcer le financement de la gestion durable des forêts, et de 17 autres concernant la question très voisine du transfert de technologies

écologiquement rationnelles. Pour ce qui est des thèmes communs devant être examinés à chaque session du Forum, plus particulièrement dans le cadre de la coopération accrue et de la coordination des politiques et des programmes, 15 propositions d'action se rapportant à la coopération avec les organisations internationales et les institutions multilatérales n'ont pas fait l'objet d'un rapport.

Tableau 1
**Éléments thématiques et propositions d'action examinés
aux sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts**

<i>Session du Forum des Nations Unies sur les forêts</i>	<i>Élément thématique</i>	<i>Nombre de propositions d'action</i>
Deuxième	Lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts	50
Deuxième	Conservation des forêts et protection des types exceptionnels de forêt et des écosystèmes fragiles	36
Deuxième	Stratégies de remise en état et de conservation dans les pays à faible couvert forestier	47
Deuxième	Remise en état et restauration des terres dégradées	11
Deuxième	Promotion des forêts naturelles et des forêts plantées	Voir ci-dessus
Deuxième	Concepts, terminologie et définitions	8
Troisième	Aspects économiques des forêts	49
Troisième	Santé et productivité des forêts	6
Troisième	Conservation du couvert forestier pour répondre aux besoins présents et futurs	9
Quatrième	Connaissances traditionnelles sur les forêts	24
Quatrième	Connaissances scientifiques sur les forêts	23
Quatrième	Aspects économiques, sociaux et culturels des forêts	20
Quatrième	Suivi, évaluation et rapports, et concepts, terminologie et définitions	22
Quatrième	Critères et indicateurs de gestion durable des forêts	11

6. Les rapports de pays, qui sont la principale source d'information sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF, visent à :

a) Aider les pays à évaluer l'expérience acquise et les progrès accomplis dans la mise en œuvre des propositions pertinentes du GIF/FIF, catalyser la discussion entre les organismes gouvernementaux et les autres parties prenantes dans le processus d'établissement des rapports et aider les pays à préparer leurs interventions au Forum;

b) Fournir des données qui serviront à l'établissement des rapports du Secrétaire général au Forum, de sorte que ces rapports énumèrent des problèmes clefs à examiner et appellent l'attention sur les possibilités d'action internationale ultérieure;

c) Fournir d'importantes informations en vue de l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts.

7. Comme il ressort du tableau ci-après, au total 88 rapports facultatifs présentés par 55 pays différents, dont 24 pays en développement, 22 pays développés et 9 pays en transition, et par la Communauté européenne portant sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des propositions d'action relatives aux éléments thématiques du tableau précédent, ont été présentés aux deuxième, troisième et quatrième sessions du Forum.

Tableau 2

**Pays ayant pris présenté des rapports facultatifs
au Forum des Nations Unies sur les forêts**

<i>Deuxième session</i>	<i>Troisième session</i>	<i>Quatrième session</i>
	1. Algérie	1. Algérie
		2. Australie
1. Autriche	2. Autriche	3. Autriche
2. Belgique		
	3. Burundi	
3. Cambodge	4. Cambodge	
	5. Canada	4. Canada
	6. Chine	
	7. Colombie	
	8. Croatie	5. Croatie
		6. Chypre
	9. République tchèque	
		7. République démocratique du Congo
		8. Danemark
		9. El Salvador
	10. Communauté européenne	
4. Finlande	11. Finlande	10. Finlande
5. Allemagne	12. Allemagne	11. Allemagne
		12. Guyana

<i>Deuxième session</i>	<i>Troisième session</i>	<i>Quatrième session</i>
		13. Honduras
	13. Hongrie	14. Hongrie
	14. Inde	
		15. Indonésie
6. Iran (République islamique d')		
		16. Irlande
	15. Italie	17. Italie
7. Japon	16. Japon	18. Japon
	17. Kenya	
	18. Liban	
	19. Lituanie	19. Lituanie
	20. Malaisie	
8. Maurice	21. Maurice	
9. Mexique	22. Mexique	20. Mexique
	23. Pays-Bas	
	24. Népal	
10. Nouvelle-Zélande	25. Nouvelle-Zélande	21. Nouvelle-Zélande
11. Norvège	26. Norvège	22. Norvège
	27. Pakistan	
		23. Pérou
	28. Philippines	
	29. Pologne	24. Pologne
12. Portugal	30. Portugal	
	31. République de Corée	25. République de Corée
		26. Fédération de Russie
		27. Serbie-et-Monténégro
		28. Afrique du Sud
	32. Espagne	
		29. Soudan
13. Suède	33. Suède	30. Suède
	34. Suisse	31. Suisse

<i>Deuxième session</i>	<i>Troisième session</i>	<i>Quatrième session</i>
		32. Turquie
	35. Ukraine	33. Ukraine
14. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	36. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	34. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
	37. États-Unis d'Amérique	35. États-Unis d'Amérique
		36. Uruguay
	38. Yougoslavie	

8. Relativement peu de pays ont présenté des rapports – 38 au maximum à une session donnée. En outre, seulement neuf pays dont aucun n'est un pays en développement ou un pays en transition ont présenté des rapports aux trois sessions et donc examiné les 195 propositions d'action. Neuf autres pays, dont deux pays en développement et quatre pays en transition, ont présenté des rapports à deux des trois sessions. Vu le petit nombre de rapports présentés par les pays qui pour la plupart sont positifs et optimistes quant à la mise en œuvre des propositions d'action, il convient d'être prudent et d'éviter d'extrapoler. On peut cependant dégager plusieurs conclusions importantes de l'analyse des rapports nationaux sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des propositions d'action.

9. Selon la proposition d'action 9 d) (FIF), pour promouvoir et faciliter la mise en œuvre il est particulièrement important d'avoir « une évaluation systématique par tous les pays des mesures proposées par le GIF et une étude de l'application de ces mesures dans le cadre de leurs programmes nationaux de gestion durable des forêts ». L'examen des rapports nationaux a révélé toutefois que seul un petit nombre de pays avaient mis au point des mécanismes institutionnels et des processus de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des propositions d'action. Il s'agit presque toujours de pays développés. On peut en déduire que les pays établissant des rapports sont déterminés à mettre en œuvre les propositions d'action mais que la plupart des pays ne disposent pas de mécanismes ou de processus institutionnels permettant de suivre et d'évaluer de façon continue la mise en œuvre des propositions d'action.

10. Le nombre limité de rapports nationaux est compensé par les informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des propositions d'action fournies par les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, qui ont tous été consultés dans l'établissement des rapports du Secrétaire général sur les éléments thématiques énumérés dans le premier tableau. Le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque mondiale, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Centre pour la recherche forestière internationale et l'Union internationale des instituts de recherche forestière ont tous joué un rôle clef dans l'établissement de certains rapports du Secrétaire général présentés au Forum des Nations Unies sur les forêts, en s'appuyant sur leur vaste expérience et sur les informations relatives à la mise en œuvre des propositions d'action aux niveaux national, régional et mondial.

11. Les initiatives parrainées par les pays et les organisations à l'appui des travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts ont également été une utile source d'information. Trois d'entre elles contiennent des conclusions particulièrement importantes sur l'état de mise en œuvre de propositions d'action : la Conférence de Viterbo sur les enseignements tirés des activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports concernant l'application des propositions d'action du GIF/FIF, tenue à Viterbo (Italie) du 17 au 20 mars 2003 (E/CN.18/2003/9, annexe); l'Atelier de Nairobi sur les enseignements tirés concernant la gestion durable des forêts en Afrique qui a eu lieu du 9 au 13 février 2004) et la Réunion d'experts internationaux de Yokohama sur le suivi, l'évaluation et les rapports sur les progrès réalisés pour la gestion viable des forêts, qui s'est tenue du 5 au 8 novembre 2001. Le rapport final de l'Atelier régional de la FAO sur la mise en œuvre de propositions d'action du GIF/FIF en Afrique tenu à Accra du 16 au 18 février 2004 fournit également d'importantes informations sur les enseignements tirés.

12. Les documents cadres du Partenariat de collaboration sur les forêts présentés aux sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts contiennent aussi des informations sur la mise en œuvre des propositions d'action adressées aux organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi que des renseignements sur l'appui apporté aux pays dans la mise en œuvre de l'ensemble des propositions d'action. Enfin, des informations pertinentes ont également été tirées des rapports du groupe spécial d'experts du financement et du transfert de technologies respectueuses de l'environnement, qui s'est réuni à Genève du 15 au 19 décembre 2003 (E/CN.18/2004/5) et du Groupe d'experts sur les méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, qui s'est réuni à Genève du 8 au 12 décembre 2003 (E/CN.18/2004/2).

III. Catalyseurs dans la mise en œuvre des propositions d'action

13. Les rapports nationaux et les rapports du Secrétaire général présentés au Forum des Nations Unies sur les forêts à ses deuxième, troisième et quatrième sessions et les rapports sur les initiatives parrainées par des pays et des organisations sont d'utiles mines d'enseignements dégagés de la promotion de la gestion durable des forêts outre qu'ils indiquent les facteurs qui sont les catalyseurs les plus efficaces de la mise en œuvre des propositions d'action.

Bonne gouvernance

14. Aussi bien l'Atelier de Nairobi sur les enseignements tirés concernant la gestion durable des forêts en Afrique que la Réunion du groupe spécial d'experts du financement et du transfert des technologies respectueuses de l'environnement ont souligné l'importance de la bonne gouvernance en tant que condition préalable à la mise en œuvre efficace et rationnelle des propositions d'action. S'appuyant sur une politique efficace, l'honnêteté, la transparence, la participation de toutes les parties prenantes, sur la solidité de cadre juridique, des règlements et de leur application et des cadres de gestion appropriés aux niveaux national et local, la bonne gouvernance crée, nourrit et favorise un environnement propice à la mise en œuvre des propositions d'action. Dans le même esprit, le rapport final de l'Atelier d'Accra, dans son évaluation générale de la mise en œuvre de propositions d'action, a conclu : « La démocratisation, la décentralisation, la stabilité politique et sociale,

la continuité dans le personnel, la bonne gouvernance, la sensibilisation et l'application des lois sont des conditions préalables à la gestion durable des forêts qui à son tour contribue à réduire la pauvreté ».

Programmes forestiers nationaux

15. Les propositions d'action ont effectivement façonné des programmes forestiers nationaux et leurs équivalents dans plusieurs pays. Elles ont contribué à faire des programmes forestiers nationaux des cadres institutionnels de gestion durable des forêts. En même temps, elles ont contribué à élargir la portée de ces programmes pour les centrer sur des problèmes et questions intersectoriels connexes. De nombreux pays ont favorisé la participation efficace des parties prenantes à la mise en œuvre des programmes forestiers nationaux ou de leurs équivalents. En même temps, un certain nombre de pays ont souligné que leurs programmes forestiers nationaux leur avaient permis de s'acquitter de leurs engagements aux termes des accords internationaux.

16. Selon le rapport de Viterbo, pour une application efficace et l'intégration des programmes forestiers nationaux, l'application des propositions d'action devait tenir compte des conditions nationales et régionales. En outre, toutes les propositions n'intéressaient pas tous les pays. Par ailleurs, pour que les pays suivent et évaluent efficacement la mise en œuvre des propositions d'action, il importait de recenser les liens existant entre les politiques, programmes et stratégies en place de gestion durable des forêts et les propositions d'action.

Formulation de critères et indicateurs pour la gestion écologiquement viable des forêts

17. Les programmes forestiers nationaux font beaucoup appel à des critères et indicateurs pour mesurer et contrôler les progrès accomplis sur la voie de la gestion écologiquement viable des forêts, ce qui constitue l'une des principales réalisations du processus du Forum des Nations Unies sur les forêts, commune à toutes les régions géographiques. Les trois quarts des pays présentant un rapport au Forum à sa quatrième session ont établi des critères et indicateurs dans le contexte de neuf cadres de coopération aux niveaux international ou régional (le Processus de Montréal, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) ou encore la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe), sont en train d'en mettre au point ou envisagent de le faire. Dans ce domaine, les cadres de coopération au niveau international sont particulièrement efficaces pour promouvoir la gestion durable des forêts. Plusieurs pays ont indiqué avoir consulté les parties prenantes, ou être en train de le faire, en vue d'établir leurs critères et indicateurs.

18. Il ressort du rapport de la réunion du Groupe d'experts à Yokohama que l'établissement de critères et d'indicateurs a aussi contribué à dessiner une vision commune de la gestion écologiquement viable des forêts, ce qui a été rendu possible par la grande complémentarité et les similarités qui existent entre les mécanismes de définition de critères et d'indicateurs dans le monde.

19. Tous les pays n'en sont pas au même stade dans la mise au point des critères et des indicateurs pour la gestion durable des forêts, et nombre de ceux qui en ont définis dans le cadre de processus internationaux et régionaux les ont ensuite affinés, compte tenu des conditions nationales et locales.

20. Dans sa résolution 4/3⁵, le Forum a pris acte des domaines thématiques suivants relatifs à la gestion durable des forêts, qui sont tirés des mécanismes en place de définition de critères et d'indicateurs et offrent un cadre de référence pour cette gestion :

1. Étendue des ressources forestières;
2. Diversité biologique;
3. Santé et vitalité des forêts;
4. Fonctions productives des ressources forestières;
5. Fonctions de protection des ressources forestières;
6. Fonctions socioéconomiques;
7. Cadre juridique, politique et institutionnel.

Partenariats pour les forêts

21. Les participants au Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002 ont confirmé l'importance des partenariats pour les forêts dans une gestion écologiquement viable des forêts. Plusieurs de ces partenariats, qui rassemblent des gouvernements, des organisations internationales et d'autres parties prenantes, ont été mis en place depuis et contribuent efficacement à la mise en œuvre des propositions d'action notamment le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, le Partenariat asiatique pour les forêts, le Réseau international des forêts modèles (RIFM) et le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers.

22. Il ne faut pas sous-estimer le rôle que jouent les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts dans l'offre d'une assistance aux pays pour mettre en œuvre diverses propositions d'action. Les bénéficiaires ont apprécié l'aide qu'ils reçoivent dans les domaines suivants notamment : le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des programmes forestiers nationaux; la recherche forestière; le suivi, l'évaluation et l'élaboration de rapports; et la mise au point de critères et d'indicateurs. Les contributions des membres du Partenariat à la normalisation des concepts, de la terminologie et des définitions ont permis d'harmoniser davantage les programmes forestiers nationaux et leurs équivalents, et d'entreprendre de nouveaux travaux de définition de critères et d'indicateurs pour la gestion durable des forêts.

23. À l'échelon national, les partenariats entre gouvernements et intervenants non gouvernementaux ont été effectivement contribué à renforcer l'application de propositions d'action très variées, qu'il s'agisse de la planification et de la gestion de forêts privées, des programmes de foresterie axés sur la société, de la préservation des forêts, du reboisement, ou encore du suivi, de l'évaluation et de l'élaboration de rapports.

Cadres de coopération aux niveaux mondial et régional

24. Dans plusieurs domaines thématiques, les pays ont indiqué avoir traité les questions stratégiques au moyen de cadres de coopération aux niveaux mondial et régional. Sont concernés les ressources génétiques forestières, la recherche

scientifique, le suivi, l'évaluation et l'élaboration de rapports, ainsi que les critères et indicateurs. Des mécanismes régionaux tels que la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, la Commission d'Amérique centrale pour le développement durable et le Traité en vue de la coopération amazonienne, notamment, peuvent renforcer considérablement la mise en œuvre des propositions d'action, ce qui révèle l'ampleur et l'importance qu'a acquises la coopération internationale dans la conduite du programme de gestion écologiquement viable des forêts. De plus, dans de nombreux pays, les programmes forestiers nationaux sont liés à des engagements pris au titre d'accords multilatéraux concernant l'environnement.

25. Des mécanismes régionaux, comme les commissions régionales des forêts mises en place par la FAO et les accords régionaux relatifs aux forêts, jouent aussi un rôle important en facilitant la mise en commun d'informations, expériences et enseignements concernant les propositions d'action, ce qui peut permettre d'appliquer des mesures correctives et d'améliorer la mise en œuvre de ces propositions⁶.

Participation des parties concernées

26. La participation des parties prenantes à la gestion écologiquement viable des forêts est une caractéristique de plus en plus importante des programmes forestiers nationaux. La plupart des pays ont fait état de progrès considérables dans la mise au point et l'utilisation de divers mécanismes et procédures souvent novateurs, ayant cet objectif.

27. Plusieurs pays ont indiqué avoir progressé dans le domaine des partenariats avec le secteur privé en ce qui concerne la planification et la gestion des forêts privées. D'après le rapport de Viterbo, améliorer la communication et la consultation entre les intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux peut permettre de renforcer la transparence et la compréhension, et susciter davantage de soutien en faveur de la mise en œuvre des propositions d'action. En outre, si tous les principaux intervenants participent, dans la transparence et en concertation, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des propositions d'action, le processus peut en être amélioré.

28. En faisant participer les collectivités locales et autochtones à la gestion écologiquement viable des forêts, les gouvernements ont contribué à renforcer la mise en œuvre des propositions d'action. La moitié des pays ayant présenté un rapport à la quatrième session du Forum des Nations Unies sur les forêts disposent de mécanismes ou de circuits opérationnels pour permettre à ces collectivités de participer à la prise de décisions concernant les forêts. Nombre de ces pays estiment qu'il est important de renforcer les capacités des parties prenantes locales et le transfert de technologie.

Initiatives des pays et des organisations

29. Les initiatives prises par des pays et des organisations et financées par les pays hôtes et par les pays et organisations qui les parrainent, ont été déterminantes pour faire progresser les travaux sur la mise en œuvre des propositions d'action dans des domaines bien précis, notamment : le financement; le transfert de technologies écologiquement rationnelles pour la gestion durable des forêts; le suivi, l'évaluation et l'élaboration de rapports; le rôle des forêts plantées; les enseignements tirés des

travaux mis en œuvre pour parvenir à une gestion durable des forêts; le renforcement des capacités; et la décentralisation des programmes forestiers nationaux. Ces initiatives sont extrêmement utiles pour promouvoir la mise en œuvre des propositions d'action pertinentes et échanger informations, expériences et enseignements tirés. Dans plusieurs cas, elles ont donné lieu à l'application directe de mesures sur le terrain, pour mettre en œuvre les propositions d'action pertinentes.

IV. Obstacles à la mise en œuvre des propositions d'action

Évaluation des progrès accomplis dans le cadre de cette mise en œuvre

30. Comme indiqué précédemment (par. 9), dans leur majorité, les gouvernements ne disposent pas de mécanismes institutionnels permettant de suivre et d'évaluer de façon continue la mise en œuvre des propositions d'action, comme le requiert la proposition d'action 9 d) du Forum intergouvernemental sur les forêts. Étant donné le grand nombre de propositions, la diversité des questions traitées et le fait qu'elles ne sont pas disponibles sous une forme structurée, certains pays peuvent avoir beaucoup de difficultés à les évaluer de manière systématique.

31. Il ressort du rapport de Viterbo que les pays ont besoin de renforcer leurs capacités pour mettre en œuvre, surveiller et évaluer les propositions d'action, ce qui requiert une assistance financière et technique, notamment un transfert de connaissances. Il apparaît en particulier nécessaire de disposer de données de référence aux échelons national et infranational pour le suivi et l'évaluation des propositions et l'élaboration des rapports et également de rationaliser et d'harmoniser davantage les rapports sur les forêts présentés aux conventions et organisations internationales, de manière à réduire la charge de travail que cela représente, améliorer l'efficacité, réduire les frais et obtenir des informations plus utiles. À cette fin, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ont créé le Groupe de travail sur la rationalisation des rapports sur les forêts.

32. Le rapport du groupe spécial d'experts sur les méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports offre plusieurs recommandations pour améliorer les processus nationaux d'évaluation, que le groupe spécial d'experts devrait examiner.

Progrès mitigés dans le développement de capacités de suivi et d'évaluation des forêts

33. Les pays qui ont présenté un rapport national à la quatrième session du Forum des Nations Unies sur les forêts ont fait état de progrès considérables dans ce domaine. Parmi eux, 62,5 % ont indiqué avoir récemment achevé des inventaires forestiers ou être en train d'en effectuer. Plusieurs pays, essentiellement des pays en développement et des pays en transition, ont déclaré utiliser davantage les systèmes d'information géographique dans leurs programmes de contrôle et d'évaluation, et ont souligné l'importance d'Internet pour diffuser des informations concernant le suivi, l'évaluation et l'élaboration de rapports. Beaucoup ont aussi fait savoir qu'ils participent à des programmes internationaux et régionaux de suivi et d'évaluation. Plusieurs pays ont indiqué avoir accru la diffusion des informations concernant le suivi et l'évaluation auprès d'utilisateurs, de groupes intéressés et d'organisations internationales.

34. Il s'agit d'un domaine dans lequel les rapports nationaux dépeignent une situation plus favorable que ne l'est la réalité dans de nombreux pays n'établissant pas de rapports. Lors de l'atelier qui s'est tenu à Nairobi, on a mis en lumière le fait que les pays d'Afrique ne disposent généralement pas de systèmes d'information sur les forêts satisfaisants, en termes tant de quantité que de qualité. Les informations sur les marchandises et les services liés à l'exploitation des forêts font défaut. Les inventaires forestiers sont incomplets et souvent axés sur des données générales concernant le bois.

Méconnaissance des propositions d'action du Forum intergouvernemental et du Groupe intergouvernemental sur les forêts

35. Peu de rapports nationaux ont été remis, en particulier par les pays en développement, en partie à cause d'une méconnaissance des propositions d'action. Ces propositions sont très nombreuses et il est difficile de les regrouper ou de les obtenir sous une forme structurée, ce qui complique la tâche des pays désireux de les appliquer. Lors de l'atelier organisé à Accra, on a en outre indiqué que leur mise en œuvre reste limitée, car les gens ne les connaissent pas bien et les gouvernements africains n'ont pas suffisamment pris part aux négociations portant sur ces mécanismes internationaux.

36. Cet atelier a également révélé qu'en Afrique les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que les organisations non gouvernementales n'étaient pas tenues suffisamment informées des processus mis en œuvre par le Forum des Nations Unies sur les forêts et des résultats obtenus, et qu'elles ne participaient pas assez à ses travaux. Dans certains pays, les parties prenantes connaissent mal les propositions d'action, qui ne présentent donc que peu d'intérêt à leurs yeux.

37. Pour surmonter cet obstacle, d'importantes tables rondes portant sur des initiatives régionales dans le domaine de la gestion durable des forêts ont été organisées lors des séances plénières des troisième et quatrième sessions du Forum. Pendant la troisième session, une table ronde sur les mesures prises en Amazonie, en Amérique centrale et en Europe a permis de faire ajouter à la résolution ³/₄⁷ relative au renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et programmes, un paragraphe 12 ainsi conçu : qui « invite les représentants des diverses institutions, organismes et processus régionaux, à participer aux débats du Forum sur les enseignements tirés de la mise en œuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts et encourage une coopération accrue dans le domaine de la gestion durable des forêts aux niveaux sous-régional ou régional, selon que de besoin ». Deux autres tables rondes régionales ont donc été organisées pendant la quatrième session du Forum, l'une portant sur l'exécution axée sur l'Afrique – « Journée de l'Afrique », et l'autre sur une journée d'exécution avec un accent particulier sur les petits États insulaires en développement – « Journée des petits États insulaires en développement ». Plusieurs recommandations ont alors été formulées, qui visent à améliorer la mise en œuvre de la gestion écologiquement viable des forêts.

Contraintes financières

38. L'augmentation des ressources financières consacrées à la gestion durable des forêts a été lente et insuffisante. Dans une large mesure, cela est aussi mis en évidence par le fait qu'aucun rapport ne fait état des progrès réalisés lors de la mise

en œuvre des propositions d'action concernant le financement tout au long du processus du Forum des Nations Unies sur les forêts. Dans leurs rapports nationaux, les pays en développement, en particulier, ont estimé avoir eu de grosses difficultés à mettre en œuvre les propositions d'action dans l'ensemble des domaines thématiques, en raison du manque de ressources financières à consacrer au renforcement des capacités, au transfert de technologies, au suivi et à l'évaluation ainsi qu'à l'exécution des programmes. Pourtant, plusieurs pays en développement ont indiqué que nombre de banques multilatérales de développement, de donateurs bilatéraux et d'organisations internationales encourageaient activement le transfert de technologies dans le cadre de différents projets, mais qu'il y avait encore beaucoup à faire.

39. Le rapport du groupe spécial d'experts du financement et du transfert de technologies respectueuses de l'environnement offre une analyse plus approfondie des contraintes financières qui font obstacle à la gestion durable des forêts, ainsi qu'un certain nombre de recommandations pour s'y attaquer, que le groupe spécial d'experts devrait examiner.

Obstacles à la gestion écologiquement viable des forêts

40. Outre les contraintes qui existent dans le secteur forestier, le groupe spécial d'experts du financement et du transfert de technologies respectueuses de l'environnement a constaté que les politiques élaborées en dehors du secteur forestier pouvaient beaucoup gêner la réalisation de la gestion durable des forêts, ce qui reflète bien entendu la faible priorité qu'accordent de nombreux pays à cette question. On peut mentionner, notamment, l'importance des coûts de substitution, en particulier dans l'agriculture, qui entraîne le choix d'autres utilisations des terres; la mauvaise répartition des ressources financières; la faible priorité accordée aux forêts et à leur gestion durable par rapport aux autres priorités de l'aide publique au développement; les restrictions imposées au recouvrement de la plus-value; les incitations fiscales qui favorisent d'autres secteurs, au détriment des forêts; l'inadéquation des politiques et lois nationales en faveur du transfert des technologies écologiquement rationnelles; la mauvaise application de la législation; l'intégration inappropriée des questions relatives à la gestion durable des forêts dans les plans de développement nationaux, sectoriels, régionaux et locaux, notamment dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté; le manque de clarté en ce qui concerne le régime d'occupation des sols, et les droits de propriété. C'est aussi ce qui a été constaté lors des ateliers de Nairobi et d'Accra.

41. Très souvent, en raison de plusieurs failles des politiques et du marché, les pratiques non viables sont plus rentables que la gestion durable des forêts, la déforestation est plus tentante que l'utilisation durable des ressources et les mesures d'incitation en faveur de la régénération peuvent être inexistantes ou inefficaces. Du fait d'instruments fiscaux préjudiciables et d'autres incitations, les pratiques peu viables sont plus rentables, ce qui a pour conséquence de favoriser le déboisement et la dégradation des forêts et d'immobiliser des ressources financières rares. De plus, il n'y a pas assez d'incitations à investir pour que la gestion durable des forêts puisse faire concurrence à d'autres secteurs ou à d'autres utilisations des sols. Certains facteurs externes, la communauté d'accès et le caractère d'intérêt général de plusieurs aspects de la sylviculture ne créent pas de revenus pour l'investisseur et donc n'incitent pas à investir.

Insuffisance du transfert de technologies respectueuses de l'environnement pour la gestion durable des forêts

42. Il ressort des rapports nationaux et de ceux du Secrétaire général que les pays en développement estiment que le transfert de technologies respectueuses de l'environnement pour la gestion durable des forêts a été insuffisant et qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Cependant, ces rapports montrent aussi que certains pays sont parvenus à améliorer leurs systèmes de gestion de l'information pour promouvoir la gestion durable des forêts, et à appliquer des techniques de suivi et d'évaluation plus modernes. Les pays en développement ont indiqué avoir des besoins techniques particulièrement importants dans les domaines suivants : a) la mise au point de systèmes de gestion de l'information au service de la gestion durable des forêts; b) le recours à des techniques modernes de surveillance et d'évaluation, notamment la télédétection et les systèmes d'information géographique ainsi que les instruments destinés à assurer un service d'alerte rapide pour des menaces spécifiques telles que les incendies; c) la mise au point de méthodes de coupe et de techniques sylvicoles améliorées; d) la mise au point de techniques de transformation et d'exploitation des produits du bois plus efficaces.

43. Le rapport du groupe spécial d'expert du financement et du transfert de technologies respectueuses de l'environnement contient de plus amples renseignements sur les contraintes qui pèsent sur le transfert de technologies aux fins de la gestion durable des forêts, ainsi que plusieurs recommandations sur les méthodes à appliquer pour les surmonter. Ces contraintes ont été classées dans quatre catégories : les contraintes financières; les contraintes institutionnelles, politiques et réglementaires; les contraintes pesant sur le renforcement des capacités; et les contraintes liées au contexte. Le rapport de l'Atelier mondial sur le transfert de technologies respectueuses de l'environnement et sur le renforcement des capacités pour la gestion durable des forêts tenu à Brazzaville, du 24 au 27 février 2004, comporte aussi une analyse de suivi et des recommandations supplémentaires.

Insuffisance du renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement

44. Les pays en développement ou en transition insistent sans cesse sur le fait que pour pouvoir mettre en œuvre un grand nombre des propositions d'action, ils ont cruellement besoin d'acquérir des capacités renforcées et de recevoir l'assistance financière correspondante. C'est un thème que l'on retrouve dans les rapports des pays et du Secrétaire général et dans ceux qui traitent des initiatives menées par des pays et des organisations. L'atelier organisé à Accra a évoqué le manque de capacité institutionnelle et les ressources financières préalables obligatoires, qui empêchent que les propositions d'action et les décisions du Forum des Nations Unies sur les forêts soient pleinement mises en œuvre.

45. Il s'agit là de l'un des principaux points soulevés dans le rapport du groupe spécial d'experts du financement et du transfert de technologies respectueuses de l'environnement : « Le renforcement des capacités, y compris les services de promotion, pour améliorer le transfert et l'application de technologies écologiquement rationnelles et leur financement, est indispensable, en particulier pour les pays en développement et ceux en transition ». Dans la suite du rapport, sont cités l'absence de capacités et de stratégies d'évaluation, de sélection,

d'importation et d'adaptation de technologies écologiquement rationnelles; le manque de ressources et d'établissements de recherche et de développement dans les pays en développement et en transition; l'inadéquation des systèmes de gestion des informations; l'insuffisance du potentiel humain; et l'absence de suivi de l'application des technologies écologiquement rationnelles et de leur efficacité.

46. Le rapport établi à l'issue de la conférence de Brazzaville apporte d'autres éclaircissements sur cette question : « Les capacités comprennent les politiques et les incitations favorables, la législation et la réglementation appropriées, l'application effective, l'information adéquate, et des ressources humaines suffisantes en plus des technologies écologiquement rationnelles ». En outre, il faut renforcer les capacités des intervenants ci-après : i) les agences gouvernementales; ii) les décideurs politiques; iii) les communautés locales; iv) le secteur privé; v) la société civile et les organisations non gouvernementales; vi) les établissements et systèmes d'enseignement; vii) les institutions de recherche, de même que viii) les donateurs, les agences de financement et les autres partenaires du développement.

V. Suite donnée aux résolutions et décisions du Forum des Nations Unies sur les forêts

47. Aux fins de suivi, les résolutions et décisions du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les questions de coordination et les questions thématiques peuvent se regrouper en quatre catégories principales : a) résolutions et décisions sur le renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes; b) résolutions au sujet de l'application des propositions d'action du GIF/FIF concernant les éléments thématiques présentés au tableau 1; c) résolutions et décisions concernant les recommandations des groupes spéciaux d'experts; et d) résolutions et décisions sur les questions financières. Dans le cadre de l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts (voir résolution 1/1, par. 39 et 40), les pays et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ont été priés de rendre compte de l'application des résolutions et décisions citées au tableau 3 du document soumis à la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. Toutefois, puisque le groupe spécial d'experts doit se réunir avant la cinquième session, il n'aura cependant pas l'occasion d'évaluer les résultats de ces rapports.

Tableau 3

Résolutions et décisions adoptées aux deuxième, troisième et quatrième sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les questions de coordination et les questions thématiques

<i>Numéro de la résolution ou de la décision</i>	<i>Intitulé</i>
--	-----------------

1. Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et programmes

Résolution 2/1	Déclaration et message des ministres, adressés par le Forum des Nations Unies sur les forêts au Sommet mondial pour le développement durable
----------------	--

<i>Numéro de la résolution ou de la décision</i>	<i>Intitulé</i>
Résolution 3/4	Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes ^a
Projet de décision	Rapport du Forum sur les travaux de sa quatrième session et ordre du jour provisoire de la cinquième session
2. Suite donnée aux propositions d'action du GIF/FIF	
Résolution 2/2 A	Lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts
Résolution 2/2 B	Conservation des forêts et protection des types exceptionnels de forêts et des écosystèmes fragiles
Résolution 2/2 C	Stratégies de remise en état et de conservation dans les pays à faible couvert forestier
Résolution 2/2 D	Remise en état et restauration des terres dégradées et promotion des forêts naturelles et plantées
Résolution 2/2 E	Concepts, terminologie et définitions ^b
Résolution 3/1	Aspects économiques des forêts
Résolution 3/2	Santé et productivité des forêts
Résolution 3/3	Entretien du couvert forestier pour répondre aux besoins présents et futurs
Résolution 4/1	Connaissances scientifiques concernant les forêts
Résolution 4/2	Aspects sociaux et culturels des forêts
Résolution 4/3	Suivi, évaluation et établissement de rapports concernant les forêts; critères et indicateurs liés à la gestion durable des forêts
3. Recommandations des groupes d'experts spéciaux	
Décision 4/2	Rapport du groupe spécial d'experts du financement et du transfert de technologies écologiquement rationnelles
4. Questions financières	
Projet de résolution	Fonds d'affectation spéciale du Forum des Nations Unies sur les forêts

^a Le secrétariat du Forum a rendu compte de l'application de 6 des 13 paragraphes du dispositif de cette résolution dans la note du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et programmes, présentée à la quatrième session du Forum; les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ont rendu compte de l'application de trois autres paragraphes dans le Cadre 2004 du Partenariat.

^b Il a été rendu compte de l'application du paragraphe 2 de cette décision à la troisième session du Forum.

Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes

48. La résolution 2/1, sur la déclaration et le message des ministres adressés par le Forum des Nations Unies sur les forêts au Sommet mondial pour le développement durable⁸, a jeté les bases de l'action menée par le Forum pour promouvoir l'intégration d'une gestion durable des forêts dans les plans de développement mondiaux, régionaux et nationaux. La section consacrée aux forêts du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable a été entièrement rédigée sur la base de la déclaration adoptée par les ministres à la deuxième session du Forum. Bon nombre des problèmes nouveaux abordés dans les résolutions concernant les éléments thématiques sont repris de cette déclaration ministérielle.

49. Une grande partie des activités du Forum visant à renforcer la coopération et la coordination des politiques et des programmes découlent également de la déclaration ministérielle, et font l'objet de la résolution 3/4⁶. Dans la note du Secrétaire général sur ce sujet présentée à la quatrième session du Forum (E/CN.18/2004/13), le secrétariat du Forum a rendu compte de l'application de cette résolution, notamment pour ce qui est de la suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU dans les domaines économiques et sociaux et les domaines connexes; de la coordination avec les instruments et mécanismes internationaux qui intéressent le secteur forestier; et de la facilitation d'activités intersessions telles que les initiatives menées par des pays ou des organisations à l'appui des activités du Forum. Le Partenariat de collaboration sur les forêts a également rendu compte de la suite donnée à cette résolution par ses membres dans son cadre 2004, notamment en ce qui concerne l'appui fourni à la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF, y compris le travail de simplification des rapports concernant les forêts.

Suite donnée aux propositions d'action du Forum intergouvernemental sur les forêts et du Groupe intergouvernemental sur les forêts

50. À ses deuxième, troisième et quatrième sessions, le Forum a adopté des résolutions sur la mise en œuvre des propositions du GIF/FIF au titre des éléments thématiques de la deuxième partie du tableau 3, qui s'adressaient aux gouvernements, aux membres du Partenariat de coopération sur les forêts, aux autres organismes internationaux, aux organismes régionaux et aux grands groupes. Le préambule de toutes ces résolutions met en relief les enseignements tirés de l'échange de données sur l'expérience des pays, qui sont un repère important pour mesurer les progrès réalisés dans l'application des propositions d'action. Il s'agit de donner des orientations supplémentaires pour améliorer l'application des propositions d'action.

51. Plusieurs paragraphes importants de ces résolutions se réfèrent expressément à des problèmes nouveaux qui élargissent la portée des activités prévues pour les éléments thématiques. Quelques-uns de ces éléments sont multisectoriels et visent, notamment l'intégration de la gestion durable des forêts dans les plans de développement nationaux, sa prise en compte dans les programmes et stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et la décentralisation des décisions concernant cette gestion⁹. En conséquence, le Forum a décidé à sa troisième session, dans son projet de décision sur le rapport du Forum sur les travaux de sa quatrième session et l'ordre du jour provisoire de sa cinquième session soumis pour adoption au Conseil

économique et social, que le débat ministériel de haut niveau et le dialogue sur les politiques avec les chefs des organismes associés au Partenariat de collaboration sur les forêts porterait sur l'articulation entre la question des forêts et les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire.

Recommandations des groupes spéciaux d'experts

52. Dans la décision 4/2 sur le rapport du groupe spécial d'experts du financement et du transfert de technologies écologiquement rationnelles¹⁰, le Forum note que le rapport « contient un large éventail de recommandations dont pourraient s'inspirer les États membres, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les autres organisations intéressées ». Tout en encourageant les acteurs concernés à prendre en considération ces recommandations et à leur donner une suite concrète, le Forum a décidé d'examiner plus avant les questions relatives au financement et au transfert de technologies écologiquement rationnelles, y compris les recommandations du groupe spécial d'experts, dans le cadre de son programme de travail. Si elles sont intégrées dans le futur programme de travail sur les forêts, les recommandations du groupe spécial d'experts, qui abordent un grand nombre de questions nouvelles, élargiraient notablement la portée des propositions d'action existantes du GIF/FIF concernant le financement et le transfert de technologies écologiquement rationnelles pour la gestion durable des forêts.

53. Les recommandations du groupe spécial d'experts sur les méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports ont été prises en considération dans la résolution 4/3¹¹, évoquée au paragraphe d'introduction de la section précédente à propos du suivi des propositions d'action du GIF/FIF.

Résolutions sur les questions financières

54. À l'exception de la résolution 2/2 E⁸ sur les concepts, la terminologie et les définitions, toutes les résolutions sur les éléments thématiques du programme de travail pluriannuel comportent dans leur dispositif un certain nombre de paragraphes sur l'aide financière à l'intention de la communauté des donateurs et des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts.

55. Plusieurs décisions importantes ont été prises au sujet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Au paragraphe 2 de la résolution 2/2 D⁸, le Forum a encouragé « les pays à appeler l'Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial à sa prochaine session, qui se tiendra du 14 au 18 octobre 2002, à accepter de désigner comme grand domaine d'action du FEM la dégradation des terres, en particulier la désertification et le déboisement », ce qui a en fait été l'un des principaux résultats de l'Assemblée du Fonds tenue à Beijing. Par la suite, au paragraphe 9 de sa résolution 3/4, le Forum a invité le Fonds pour l'environnement mondial, dans le cadre de son mandat et de ses programmes et stratégies opérationnels, à prendre dûment en considération le financement de projets portant notamment sur la lutte contre le déboisement et le dépérissement des forêts, la conservation et la protection de types uniques de forêts et d'écosystèmes fragiles, les stratégies de remise en état et de conservation à l'intention des pays ayant un faible couvert forestier, la remise en état de sols dégradés et la promotion des forêts naturelles et des forêts plantées¹². En outre, le groupe spécial d'experts sur le financement et le transfert de technologies écologiquement rationnelles recommande

que le Forum des Nations Unies sur les forêts, avec l'appui des membres du Partenariat de coopération sur les forêts, invite le FEM à faciliter les contributions des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts en apportant des avis sur la mise au point des aspects de la mise en œuvre de la composante gestion durable des forêts dans le domaine d'intervention de la gestion durable des sols, et, par ailleurs, à coordonner une initiative de renforcement des capacités avec les pays pouvant prétendre à des subventions du FEM pour la gestion durable des forêts, afin d'accroître leur soutien financier.

VI. Conclusions générales

56. Les rapports nationaux sont un instrument essentiel pour évaluer les progrès réalisés dans l'application des propositions d'action du GIF/FIF.

57. Bon nombre de pays en développement et de pays en transition ont besoin d'une assistance pour élaborer des méthodes permettant d'évaluer l'application des propositions d'action du GIF/FIF au niveau national. Peu de pays semblent avoir adopté une approche systématique pour ce type d'évaluation.

58. La présentation de rapports par les pays en développement doit être améliorée. Il conviendrait d'étudier la possibilité d'apporter à ces pays une aide financière à cet effet, comme cela a déjà été fait dans le cadre de certains accords et processus internationaux.

59. Dans de nombreux pays, les programmes nationaux sur les forêts ont été conçus ou renforcés sur la base des propositions d'action du GIF/FIF, ce qui en a élargi la portée aux problèmes intersectoriels liés aux forêts.

60. La connaissance des propositions d'action du GIF/FIF reste cependant insuffisante dans bon nombre de pays en développement, notamment en Afrique, et il convient d'y remédier. En effet, l'application des propositions d'action en Afrique n'a pas répondu aux attentes.

61. Les rapports nationaux, aussi bien que les rapports du Secrétaire général, les rapports sur les initiatives de pays et d'organisations et le rapport du groupe spécial d'experts du financement et du transfert de technologies écologiquement rationnelles font ressortir que l'application des propositions d'action du GIF/FIF a été fortement limitée par l'insuffisance des moyens financiers consacrés à la gestion durable des forêts.

62. En particulier, l'insuffisance des moyens financiers a limité les transferts de technologies respectueuses de l'environnement ainsi que l'adoption, l'application et l'évaluation de ces technologies, qui sont indispensables à une gestion durable des forêts.

63. Bon nombre de pays en développement et de pays en transition n'ont pas les capacités leur permettant d'appliquer concrètement et efficacement les propositions d'action. Les moyens financiers limités dont ils disposent pour renforcer leurs capacités constituent un obstacle à l'application des propositions d'action.

64. L'application des propositions d'action du GIF/FIF se ressent également des effets pervers de politiques et d'incitations extérieures au secteur forestier. Il arrive souvent, en raison de politiques insuffisantes et d'échecs du marché

dont les décideurs du secteur forestier ne sont pas responsables, que des pratiques non viables soient plus rentables qu'une gestion durable.

65. Les critères et indicateurs liés à la gestion durable des forêts sont indispensables pour mener à bien les programmes nationaux sur les forêts. Ils ont d'ailleurs contribué pour beaucoup à l'élaboration d'une conception commune de ce qui constitue une gestion durable des forêts.

66. Si les capacités d'évaluation des forêts, notamment les inventaires forestiers, se sont développées au niveau national, il faut faire beaucoup plus pour renforcer ces capacités dans les pays en développement et les pays en transition.

67. Les efforts menés au niveau national dans le sens d'une gestion durable des forêts grâce à l'application des propositions d'action du GIF/FIF ont trouvé un appui important dans les cadres de coopération mondiaux et régionaux, les partenariats sur les forêts et l'engagement des parties prenantes.

68. Les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ont joué un rôle stratégique pour promouvoir et appuyer la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF. Le Partenariat est d'ailleurs considéré comme un modèle de collaboration interinstitutions au sein du système des Nations Unies.

69. Les initiatives des pays et des organisations constituent un mécanisme unique en son genre permettant de soutenir les activités du Forum des Nations Unies sur les forêts et l'application des propositions d'action du GIF/FIF sur le plan financier comme sur le plan technique.

70. D'autres rapports, mais le groupe spécial d'experts n'en aura pas connaissance, seront établis sur l'application de la plupart des résolutions et décisions du Forum dont il est question dans le présent document dans le cadre de l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts à la cinquième session du Forum.

71. Les principes établis par la Déclaration ministérielle adoptée à la deuxième session du Forum ont donné une portée beaucoup plus vaste aux propositions d'action en reliant la gestion durable des forêts aux objectifs de développement convenus au plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. À la quatrième session du Forum, les pays ont été fortement encouragés à intégrer la gestion durable des forêts dans leurs plans de développement et leurs programmes et stratégies de lutte contre la pauvreté.

72. L'un des principaux objectifs des trois dernières sessions du Forum a été d'encourager la communauté des donateurs et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à apporter un soutien financier plus important aux travaux du Forum et à la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF. Le Forum s'est attaché en particulier à promouvoir l'utilisation du Fonds mondial pour l'environnement pour l'acheminement de cette aide.

Notes

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément n° 22 (E/2003/42).*

² *Ibid., 2001, Supplément n° 22 (E/2001/42/Rev. 1), chap. I.B, résolution 1/1.*

³ *Ibid., 2002, Supplément n° 22 (E/2002/42).*

-
- ⁴ Ibid., 2004, *Supplément n° 22* (E/2004/22).
- ⁵ Ibid., chap. I.B.
- ⁶ Des exemples figurent dans les rapports relatifs à l'Atelier régional sur la mise en œuvre des propositions d'action du Forum intergouvernemental et du Groupe intergouvernemental sur les forêts en Afrique (Accra, Ghana, 16-18 février 2004); à l'Atelier de Nairobi sur les enseignements tirés concernant la gestion durable des forêts en Afrique (9-13 février 2004); et à l'Atelier d'experts désignés par les gouvernements sur le transfert de technologies écologiquement rationnelles pour la gestion durable des forêts de mangroves en Amérique latine et dans la région des Caraïbes (Managua, Nicaragua, 3-5 mars 2003).
- ⁷ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément n° 22* (E/2003/42), chap. I.C.
- ⁸ Ibid., 2002, *Supplément n° 22* (E/2002/42), chap. II.B.
- ⁹ Dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts, on entend par problème nouveau des problèmes qui ne sont pas pris en compte dans le cadre actuel des propositions d'action du GIF/FIF.
- ¹⁰ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, Supplément n° 22* (E/2004/42), chap. I.C.
- ¹¹ Ibid., chap. I.B.
- ¹² Voir également les rapports du Secrétaire général intitulés « Remise en état et restauration des terres dégradées et promotion des forêts naturelles et plantées » (E/CN.18/2002/3); « Lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts » (E/CN.18/2002/6); « État d'avancement de l'exécution des stratégies de remise en état et de conservation dans les pays à faible couvert forestier » (E/CN.18/2002/7); « Conservation des forêts et protection des types exceptionnels de forêts et des écosystèmes fragiles » (E/CN.18/2002/9); « Aspects économiques des forêts » (E/CN.18/2003/7); et « Entretien du couvert forestier pour répondre aux besoins présents et futurs » (E/CN.18/2003/8).
-